

DP CADRES DU 22 MAI 2015

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de Marc VAILLANT...La délégation n'est plus surprise de l'absence de la Directrice de Région...

INSTITUTION DE FORMATION FERROVIAIRE AU MAROC



Le DRH a expliqué que cet institut de formation rentre dans le cadre d'un partenariat Franco-marocain et qu'il ne fallait pas y voir la délocalisation des formations....

Pour les activités TER et VOYAGES, les actions de formation dispensées seront « Gestion de Projet » et « Dimension Manager ». Pour l'EIC, l'INFRA M & T, le Matériel et la Traction, il s'agit de formations initiales à l'attention des Jeunes Cadres. Ces formations dispensées au Maroc ne sont pas obligatoires, sauf pour les Jeunes Cadres. Tous les frais liés aux déplacements au Maroc seront pris en charge. Un guide sera remis à tous les agents qui se rendront sur le territoire marocain. La Direction de l'Entreprise n'a pas souhaité nous le communiquer....

Rapprochez-vous de vos Délégués UNSA pour toute question

OUIGO



La délégation UNSA a demandé pourquoi les cadres CTT de l'ET RA, cadres du Technicentre TGV ainsi que l'encadrement Voyageurs des EEV n'ont pu prétendre à la prime OUIGO.

Le DRH a répondu que « l'encadrement ne faisait pas partie du périmètre des bénéficiaires de la gratification exceptionnelle OUIGO..... ».

En réalité, certains cadres ont bénéficié de cette prime et pas d'autres...sur quels critères objectifs ? La délégation UNSA a évoqué les limites de cette prime, et le traitement inégal suivant les activités VOYAGES, TRACTION, MATERIEL.....La délégation aurait souhaité l'équité entre les agents.

Nous rappelons que seule l'UNSA a porté le dossier OUIGO sur notre région en 2012 ... Seule l'UNSA avait voté POUR ce projet notamment au sujet des créations d'emplois sur notre région.

INCITY



- Xavier LACALE, responsable du lot RH et MTC (Management et Travail Collaboratif) à la Direction du projet INCITY explique en séance que le bâtiment sera hors d'eau, hors d'air en Juin 2015. La livraison devrait être prévue en cette fin d'année, ce qui permettrait un emménagement au cours du 1er trimestre 2016.

- **Des journées portes ouvertes sont programmées les 8 et 9 Juin prochains.**
- A la rentrée seront présentées un « village digital », les services au quotidien dans la tour, et des journées seront consacrées à l'utilisation de LYNC (nouvel outil de communication unifié)

La délégation UNSA a fait part des remontées des cadres, notamment concernant les « Open Space », et le souhait des agents d'être sur des plateaux en nombre de personnel limité afin de respecter le travail de chacun et de chacune, la confidentialité

RH

La délégation UNSA a interpellé le DRH sur les aménagements d'horaires à envisager dus à l'allongement des temps de trajets des agents rejoignant INCITY... Un dispositif administratif sera mis en place (indemnité spéciale mensuelle d'éloignement) Le DRH nous répond que les « *demandes d'aménagement du temps de travail liées à des situations particulières feront l'objet d'un examen par les managers dans le respect des dispositions réglementaires* » et que le Télétravail rentre dans le cadre du RH 0942 .

La délégation UNSA a demandé à développer la bi localisation pour les cadres et demande à développer le télétravail...



RH :

5 cadres sont conventionnés EIM (statu quo depuis Avril 2015)
Et 11 cadres sont sans poste, affectés à des missions temporaires (-2 par rapport à Avril 2015).

- **RH 0281 :**

Depuis la dernière DP : Aucun nouveau projet de réorganisation entraînant application du RH 0281 pour les cadres.

■ **Gestion Prévisionnelle des Emplois:**

recrutement au 22.05.2015 : 5 recrutements réalisés et 2 prévisions.

- 1 jeune cadre Marketing Pilotage Commercial au TER
- 1 jeune cadre en Communication à la DTER
- 1 Jeune Cadre Chargé d'étude Ouvrages d'Art au PRILY et 2 Jeunes Cadres à l'Infrapôle Rhodanien
- 1 prévision de recrutement pour jeune cadre à l'Ingénierie du TI Oullins
- 1 prévision de jeune cadre à l'EIC



- Postes de cadres créés, supprimés, requalifiés et déqualifiés en 2015 : 22 postes créés, 8 supprimés, 2 requalifiés, 3 déqualifiés.
 - Pas de poste en cours de pesage depuis la dernière DP.

GIR



La GIR est attribuée en fonction du poste tenu, manager opérationnel ou pas, et en fonction de l'atteinte des objectifs.

Le montant moyen de la GIR en 2015 s'approche de 1700 Euros.

Au total sur notre région la GIR c'est :

921 882 Euros pour le périmètre Voyageurs piloté par la Direction Régionale

634 540 Euros pour le périmètre Réseau (EIC, Infralog, Infrapôle LGV, Infrapôle Rhodanien)

171533 Euros pour le TI Oullins.

Ces montants représentent respectivement 3,5% (fonctionnels) et 5 % (opérationnels) de la masse salariale brute des agents concernés.

Convention SYTRAL / SNCF Direction Régionale de Lyon



- L'UNSA avait déjà interpellé la Direction à ce sujet en Avril et Septembre 2014.
- Aucune communication n'a été faite jusqu'à ce jour. Nous encourageons les agents concernés à demander auprès du pôle RH de la DR la prise en compte de la convention ainsi que les arriérés dus depuis la date d'entrée en vigueur de la convention. Pour information, cette convention est valable jusqu'au 29/02/2016. Une communication devrait paraître prochainement par l'Entreprise à ce sujet.

Nous vous tiendrons au courant des suites données.

Prochaine réunion des DP cadres le vendredi 19 Juin 2015

Certaines questions n'ont pas été reprises dans ce compte-rendu, nous tenons à disposition de ceux et celles qui le souhaitent la note écrite de la réunion fournie par l'entreprise.



Dynamique syndicale



Responsabilité
Dialogue
Efficacité

2006	2009	2011	2014
14,50%	18%	21,50%	23%

1^{er} syndicat réformiste du Groupe Public Ferroviaire

1^{er} syndicat réformiste de la Branche Ferroviaire

Vous souhaitez recevoir automatiquement les publications du bureau régional de l'UNSA FERROVIAIRE, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire Rhône-Alpes

2 rue claudius collonge • 69002 LYON

Tél : 04 78 92 92 27 • ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

